



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : **23**
Nombre de membres en exercice : **23**
Présents à la séance : **18**
Représenté(s) : **1**

Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021
20 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi sept octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 30 septembre 2021, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Charles MOREL, Mme Martine CONTY, M. Hervé DE KONINCK, Mme Patricia DAOUD, M. Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU, Mme Pascale AYNARD, M. Guy REUSSE, M. Gilbert AUDINET, M. Patrick SCHNEIDER, Mme Patricia CARTIER, M. Yves LEBERQUIER, Mme Odile DUQUENNE, M. Rudy JEAN, Mme Nathalie MASSCHELEIN, Mme Fabienne BAGUET, Mme Maud MARETTE, Mme Karine SEYMOUR-INAMO, M. Tom PORTIER.

Était absent excusé représenté : M. Cyril SAINT-VANNE *pouvoir à Mme Martine CONTY.*

Madame Patricia CARTIER est nommée par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), secrétaire de séance.

Le président de séance a fait procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que d'une part un membre peut disposer que d'un seul pouvoir et que d'autre part que la condition de quorum, fixé à la moitié, apprécié sur les seuls membres présents, était remplie conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ,
sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
prend les délibérations suivantes :**

En application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations sont rendues exécutoires de plein droit, le 12 octobre 2021 par dépôt au contrôle de légalité (préfecture de Beauvais), et affichage le 11 octobre 2021.

MENTION DES DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS — OPPOSABILITÉ

Chaque délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier postal auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier 80011 Amiens cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

N° 2021-10-01 — Communauté de communes des Sablons : adhésion au syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

N° 2021-10-02 — Désaffectation et déclassement partiel du domaine public communal de la parcelle AE 271, 1 voix contre (Mme Maud MARETTE) 1 abstention (Mme Nathalie MASSCHELEIN) 17 voix pour

- **CONSTATE** la désaffectation partielle du domaine public de la parcelle AE 271 initialement d'une superficie de 3261 m² située 3 rue Georges Petit 60570 ANDEVILLE réduite à 2789 m² (désignation nouvelle AE 0488 Lot B) conformément au plan de géomètre ci-annexé ;
- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal des parcelles nouvelles AE 0489 (10 m²) et AE 0490 (467 m²) pour les faire entrer dans le domaine privé communal avec la parcelle nouvelle AE 0487 (183 m²) composant le lot A d'une superficie de 660 m²
- **CONFIRME** la modification du parcellaire cadastral et le procès-verbal de délimitation établi pour le changement de limite de propriété accompagné du document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre A3D à Méru ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

N° 2021-10-03 — Dénomination du terrain de football rue des Sports, à l'unanimité 1 abstention (M Yves LEBRQUIER), 18 voix pour :

- **DÉNOMME** le terrain de football rue des Sports, « Stade Jean-Louis FLOURY » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-10-04 — Réalisation des études préalables visant à mettre en œuvre des installations d'énergie renouvelable sur le patrimoine public avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) – bâtiment école maternelle du Petit Bouton Nacré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la note d'opportunité du projet photovoltaïque à l'École maternelle du Petit Bouton Nacré réalisée par le service du pôle énergie du SE 60 et présenté le 30 juillet 2021 ;
- **APPROUVE** la poursuite du projet ;
- **SOLLICITE** le SE60 pour la réalisation des études préalable de faisabilité et notamment de diagnostic technique structure ;

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du SE60 ;
- **PRÉCISE** que la dépense sera prise en charge sur le budget de l'exercice 2021 compte 2031 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Tom PORTIER quitte la séance à 21 h 13 : Présents à la séance : 17 - Représenté(s) : 1

N° 2021-10-05A — Production d'Énergie transfert de la compétence au syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) mise à disposition du domaine public financement Dsil sur le site École A. Devarenne, à l'unanimité :

- **TRANSFÈRE** au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence optionnelle suivante :
 - **Production d'énergie à partir d'installations utilisant l'énergie solaire** comprenant :
 - L'aménagement et l'exploitation d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les sites identifiés répondant aux critères de faisabilité ;
 - Le cas échéant, l'alimentation en énergie électrique des sites ;
 - La vente partielle ou totale de la production d'électricité à des fournisseurs d'énergie.
- **APPROUVE** la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence par le SE60 :
 - foncier supportant l'installation transférée ;
 - local existant affecté à une installation (onduleur, dispositif de stockage...). Il peut s'agir d'un bâtiment dédié ou d'un local situé dans un bâtiment utilisé également pour d'autres usages ;
 - partie de toit utilisée pour les installations de panneaux photovoltaïques
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SE60 un bail emphytéotique portant sur l'occupation du domaine public ;
- **AUTORISE** le SE60 à solliciter les subventions de l'État au titre du Plan de relance - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement tripartite (*Préfecture de Région, Préfecture de l'Oise, SE60, commune*) ;
- **AUTORISE** les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, traiter, analyser l'ensemble des données énergétiques correspondantes (consommation, index, puissance,...) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer tout document nécessaire à cet effet.

N° 2021-10-05B — Production d'Énergie transfert de la compétence au syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) mise à disposition du domaine public financement Dsil sur le site École du Petit Bouton Nacré, à l'unanimité :

- **TRANSFÈRE** au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence optionnelle suivante :
 - **Production d'énergie à partir d'installations utilisant l'énergie solaire** comprenant :
 - L'aménagement et l'exploitation d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les sites identifiés répondant aux critères de faisabilité ;

- Le cas échéant, l'alimentation en énergie électrique des sites ;
 - La vente partielle ou totale de la production d'électricité à des fournisseurs d'énergie.
- **APPROUVE** la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence par le SE60 :
 - foncier supportant l'installation transférée ;
 - local existant affecté à une installation (onduleur, dispositif de stockage...). Il peut s'agir d'un bâtiment dédié ou d'un local situé dans un bâtiment utilisé également pour d'autres usages ;
 - partie de toit utilisée pour les installations de panneaux photovoltaïques
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SE60 un bail emphytéotique portant sur l'occupation du domaine public ;
 - **AUTORISE** le SE60 à solliciter les subventions de l'État au titre du Plan de relance - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement tripartite (*Préfecture de Région, Préfecture de l'Oise, SE60, commune*) ;
 - **AUTORISE** les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, traiter, analyser l'ensemble des données énergétiques correspondantes (consommation, index, puissance,...) ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer tout document nécessaire à cet effet.

N° 2021-10-06 — Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), à l'unanimité :

- **CONFIRME** le projet d'équipements numériques à l'école élémentaire Anatole Devarenne dans le cadre de l'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) du ministère de l'Éducation nationale et en conséquence **SOLLICITE** le concours financier de l'État pour l'année 2021 au titre des crédits d'État relatifs à la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022 (programme 0363 « *compétitivité* » - Code activité Chorus : 036304040001 - Compte PCE : 6531230000) ;
- **FIXE** le montant des contributions financières prévisionnelles des parties de la manière suivante :
 - Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 39 640,00 €
dont subvention de l'État demandée : 26 820,00 €
 - Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : 35 000,00 €
dont subvention de l'État demandée : 24 500,00 €
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 70 %
 - Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : 4 640,00 €
dont subvention de l'État demandée : 2 320,00 €
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %
- **PRÉCISE** que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune dans le cadre des crédits d'investissements inscrits au budget général 2021 ;
- **DIT** qu'aucun commencement d'exécution ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention matérialisée par l'accusé de recevabilité

du dossier de la commune d'Andeville, lequel a été adressé via démarches-simplifiées, valant accusé de réception ;

- **APPROUVE** le projet de Convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) - Plan de relance - Continuité pédagogique » (ci-annexée), établie sur démarches-simplifiées le 23/09/2021 (dossier N° 5873065) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Région académique de Hauts-de-France, située 144 rue de Bavay 59000 Lille et représentée par Valérie Cabuil, agissant en qualité de Recteur de la Région Académique ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération ;
- **S'ENGAGE** sur un délai de démarrage de l'exécution du projet tel que défini dans la convention dans un délai maximal de 6 mois à compter de sa signature ;
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite en section d'investissement du budget communal 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

M. Patrick SCHNEIDER quitte la séance à 21 h 23 : Présents à la séance : 16 - Représenté(s) : 1

N° 2021-10-07 — Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) 2021 : abattement de 100 %, à l'unanimité :

- **ACCORDE** un abattement de 100 % au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'exercice 2021, à toutes les entreprises redevables de la taxe sur le territoire de la commune d'Andeville ;
- **ANNULE** le crédit inscrit en recettes de fonctionnement au budget communal 2021 (chapitre 73 - article 7368) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-10-08 — Requalification d'un CDD en CDI, à l'unanimité :

- Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2015 (n°15/036) et du 13 septembre 2018 (n°2018_09_03), **RENOUVELLE** de façon expresse en contrat à durée indéterminée (CDI) le contrat initial à durée déterminée (CDD) sur l'emploi de chargé de mission à la direction générale des Services, à compter du 16/11/2021 ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-10-09 — Modification du règlement intérieur relatif au compte épargne temps (CET), à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 26 juin 2009 instituant le Compte Épargne Temps et les délibérations portant modification du Compte Épargne temps en date du 28 octobre 2010 (N°2010-040) et du 23 mai 2019 (N°2019_05_05) ;
- **CONFIRME** la création et la mise en œuvre du compte épargne temps (CET) au sein de la collectivité depuis le 1^{er} septembre 2009 ;
- **APPROUVE** les modalités d'application du compte épargne temps (CET) ;
- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur du Compte Epargne Temps (CET) annexé à la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que les nouvelles dispositions relatives d'une part à l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 et du décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018

(abaissement de 20 à 15 jours du seuil d'indemnisation des jours épargnés au titre du CET) et d'autre part la portabilité du CET au sein de la fonction publique en cas de mobilité entre fonctions publiques (détachement ou intégration directe) prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2021, après transmission aux services de l'État, publication et/ou notification, et seront applicables aux fonctionnaires titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public employés depuis plus d'un an à temps complet ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-10-10 — Règlement intérieur du pôle jeunes, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du pôle jeunes, joint à la présente délibération, qui sera mis à disposition des usagers par voie d'affichage sur le site Jules Vernes et par une publication sur le site internet de la commune d'Andeville ;
- **PRÉCISE** que le présent règlement intérieur du pôle jeunes sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-10-11 — Systèmes d'information : référentiel général de sécurité (RGS) - constitution des instances de décision, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire comme Autorité d'Homologation de la Commune d'Andeville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déléguer la signature des attestations d'homologation au chargé de mission à la direction générale des services ;
- **APPROUVE** le « DOSSIER D'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ RELATIF AU RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT (R.G.S.) » de la commune d'Andeville et le mettre à jour chaque année ;
- **CRÉE** un Comité de Suivi de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (C.S.P.S.S.I.) au sein de la Commune d'Andeville pour instruire les décisions de l'Autorité d'Homologation R.G.S. (Référentiel Général de Sécurité) ainsi que la définition et l'évolution de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, selon l'organisation proposée dans le présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à arrêter la composition du C.S.P.S.S.I.

N° 2021-10-12 — Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel pour l'exercice 2020, à l'unanimité :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel (ci-annexé) pour l'exercice 2020, du délégataire de la fourrière municipale, produit par la SAS Dépannage Jory & Fils - SIRET : 82443672900019 - Lieu-dit La Garenne Rue Nationale 60110 ESCHEs, conformément à l'article L1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

N° 2021-10-13 — Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) : rapport d'activité 2020, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60).

**N° 2021-10-14 — Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) :
rapport d'activité 2020, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

**N° 2021-10-15 — Décisions du Maire prises en l'application de
l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à
l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, conformément à la délibération en date du 11 juin 2020 (n° 2020-06-02), en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période intervenue entre le conseil municipal du 29 juin 2021 et ce 7 octobre 2021, telles que listées ci-dessous :
 - 2021-041 15/07/2021 Consultation 2020-TX-0022 : Aménagement de l'entrée du parc de la mairie d'Andeville - Attribution de marché pour les lots 1 à 3 (C2021-TX-0004)
 - 2021-042 07/07/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Chevalier
 - 2021-043 19/07/2021 Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention 2022 - aides aux communes - aménagement de voie et de stationnements rue des Bleuets et rue des Écoles
 - 2021-044 21/07/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière
 - 2021-045 26/07/2021 C2020-TX-008 : RÉHABILITATION D'UNE ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE EN MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS D'ANDEVILLE - Modifications N°1 (Lot 2 - Lot 4 - Lot 7 - Lot 8 - Lot 10) et modifications N°2 (Lot 1 - Lot 5 - Lot 6 - Lot 9)
 - 2021-046 26/07/2021 Révision des tarifs municipaux - modification de la décision n°2020-035 du 26/08/2020 - 1.6. RESTAURATION SCOLAIRE
 - 2021-047 03/08/2021 Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention 2021 AU TITRE DES CRÉDITS D'ETAT « AMENDES DE POLICE »
 - 2021-048 17/08/2021 Signature avec ENEDIS du contrat pour les travaux de raccordement électrique rue Berthelot dans le cadre de l'alimentation des caméras de vidéoprotection (phase 3 - 2021), d'un montant total de 1 249,20 euros TTC.
 - 2021-049 30/08/2021 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ÉQUIPEMENT COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION DES FOURMIS DANS NOS DOIGTS
 - 2021-050 01/09/2021 Signature du renouvellement du contrat de maintenance du matériel informatique de la commune d'Andeville avec l'Adico
 - 2021-051 24/09/2021 Autorisation d'ester en justice SCI LA CHATEAULIERRE c/ COMMUNE D'ANDEVILLE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS : dossier N° : 2103099-4
 - 2021-052 24/09/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière.

III. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès le 24 septembre 2021 à Andeville de Monsieur Jean GEAY qui a été conseiller municipal lors au cours de deux mandats 2001-2008 et 2008-2014.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan annuel 2020 des interventions de l'EPFLO (*Établissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise & Aisne*) sur le territoire communal.

Monsieur le Maire fait état du lancement des travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée du parc de la Mairie le 16/09/2021.

Monsieur le Maire rappelle la communication des services du Conseil départemental relatif aux travaux de réfection de la bande de roulement sur la RD 125 en *intra-muros* qui auront lieu de nuit sous déviation du 13 au 16 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 heures 05.

Andeville, le **11 octobre 2021**

*Le Maire,
Président de la séance,*



Jean-Charles MOREL

Affiché le **11 octobre 2021**